

Le Prêt à taux bonifié Résilience

- Pour les PME et ETI n'ayant pas obtenu tout ou partie de PGE
- Aide apportée par l'Etat nécessairement accompagnée d'un effort équivalent des parties prenantes privées du dossier (actionnaires, banques, etc.)
- Perspectives réelles de redressement et ne pas faire l'objet d'une procédure collective
- Prochainement opérationnel jusqu'au 31 décembre 2022
- Durée max de 6 ans (taux de 2,25 %) avec franchise de remboursement de 12 mois
- Contact utiles : Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) et Commissaire aux Restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) : jean-philippe.beaux@dreets.gouv.fr - 0761881390